

REGLEMENT INTERIEUR de L' ECOLE DE CIRQUE

LA BOITE AUX CIRQUOUITES

L'inscription à l'école de cirque entraîne l'acceptation et le respect du règlement intérieur suivant:

L'inscription à l'école de cirque "la boite aux cirquouites" n'est valable que si :

- ✓ l'élève a effectué la séance d'essai et souhaite poursuivre
- ✓ le tuteur légal a rapporté le dossier d'inscription dûment remplie et signée ainsi que toutes les pièces obligatoires stipulées dans la fiche
- ✓ la cotisation annuelle et la cotisation d'adhésion à l'association ont été réglées pour la deuxième séance de l'élève.

Il est à noter que:

- ✓ toute année commencée est due et **aucun remboursement ne pourra être réclamé** en cas d'abandon de l'élève,
- ✓ les absences prolongées (maladie longue ou blessures) devront être justifiées par un certificat médical attestant de ce fait, il pourra alors être mis en place le remboursement de la cotisation au prorata des séances perdues **uniquement** si l'arrêt **dépasse 3 semaines (délai de carence)**. La demande devra être adressée à la présidente avant la fin du trimestre concerné.
- ✓ En cas de re-confinement (interdiction de recevoir du public sur les ateliers) lié à la situation sanitaire COVID-19, **le remboursement des ateliers ne sera pas possible.**
- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants aux horaires de cours , **en dehors de ces horaires les élèves sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux**

Les élèves (enfants, adolescents, adultes) se doivent de:

- ✓ respecter les horaires de début et de fin de cours- respecter le matériel et les locaux
- ✓ se munir d'une petite bouteille d'eau-avoir une tenue adaptée à la pratique du cirque (jogging, vêtement souple, **chausson souple**) retirer tous les bijoux pendant, les bagues et montres

Les parents ou représentant légal de l'enfant se doivent de :

- ✓ accompagner leurs enfants de moins de 13 ans jusqu'à la salle d'entraînement et venir les récupérer **à l'heure prévue**
- ✓ fournir une décharge de responsabilité pour tout enfant ou adolescent qui viendrait et repartirait seul des cours de cirque
- ✓ fournir les noms et prénoms des personnes autorisées à venir chercher leur enfant aux cours de cirque (une carte d'identité sera demandée)

les enseignants se doivent de:

- ✓ être à l'écoute des élèves et parents avant ou après les cours
- ✓ signaler tout problème aux parents
- ✓ arrêter le cours d'un enfant pour raison grave: santé, sécurité, comportement

Nom, prénom et signature de l'élève

Signature des représentants légaux

(précédée de la mention "lu et approuvé")